



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DE LA COMMUNE

(Art.107 de la loi NOTRe du 07 août 20215)

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune devra être annexée au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (article L2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

### BUDGET PRINCIPAL

#### BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif, voté annuellement, constitue la prévision des recettes et des dépenses pour l'année. Il est nécessairement équilibré et vaut autorisation d'exécution. Il se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, qui doivent chacune être votées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

**La section fonctionnement** du budget principal 2023 a été votée en équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 660 635 €. Voici ce que l'on peut observer d'essentiel sur les crédits ouverts en dépense et les prévisions de recettes 2023 :

#### Dépenses de la section de fonctionnement

Chapitre	BP 2023
Charges à caractère général (eau, électricité, gaz, fournitures diverses, assurances, télécom, impôts et taxes)	185 800,00
Charges de personnel	132 700,00
Atténuations des produits (fonds de péréquation)	56 226,00
Virement à la section investissement	162 169,75
Opérations d'ordre	11 510,24
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, service incendie, subventions, contribution aux divers syndicats)	102 099,94
Charges financières (intérêts des prêts)	10 129,07
Charges exceptionnelles	0,00
<b>Total dépenses</b>	<b>660 635,00</b>

Les dépenses de fonctionnement sont les charges pour le fonctionnement courant de la commune. Les charges à caractère général sont en hausses suite à l'augmentation des énergies.

#### Recettes de la section de fonctionnement

Chapitre	BP 2023
Excédent antérieur reporté	151 824,06
Produits des services (ventes d'eau, coupes des bois, affouages, locations de compteurs)	13 129,94
Impôts et taxes (fonciers, habitation, compensations)	289 322,00
Dotations et participations	171 359,00
Autres produits gestion courante (revenus des immeubles, location de salles)	35 000,00
Produits exceptionnels	0,00
<b>Total recettes</b>	<b>660 635,00</b>

Dans les recettes de fonctionnement nous constatons une hausse des impôts et taxes qui correspond à l'augmentation des basses fixées par l'Etat.

**La section d'investissement** du budget principal 2023 a été votée en équilibre en recettes et dépenses, à la somme de 327 858 €. Voici ce que l'on peut observer d'essentiel sur les crédits ouverts en dépense et les prévisions de recettes 2023 :

### Dépenses de la section d'investissement

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>
Déficit antérieur reporté	47 920,08
Remboursement d'emprunts (capital)	60 307,57
Achat de terrain	6 000,00
Matériel et outillage	312,12
Installations générales (vidéoprotection)	90 604,23
Immobilisations corporelles (travaux bâtiments)	65 838,12
Immobilisations en cours (travaux chemins)	56 875,88
<b>Total dépenses</b>	<b>327 858,00</b>

Les immobilisations corporelles correspondent aux travaux : réfection du parvis d l'église, rénovation de la Mairie et les immobilisations en cours sont les travaux dans les chemins.

### Recettes de la section d'investissement

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>
Virement de la section de fonctionnement	162 169,75
Affectation résultat	66 960,44
Opérations d'ordre (amortissements)	11 510,24
Dépôt caution	1 000,00
taxe d'aménagement	8 041,00
Dotations fonds divers (FC TVA)	7 177,23
Subventions d'investissement	70 999,34
Emprunts et dettes assimilées	0,00
Produits des cessions	0,00
<b>Total recettes</b>	<b>327 858,00</b>